



LES DÉMINEURS EN FRANCE (1944-1947)

par **Françoise Sappin**,
*ancienne chargée de mission
au ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Le monument aux morts, dit « Stèle des démineurs »



Forte de ses 2 mètres de haut et de ses quelques 3 tonnes, la stèle commémorative, dite «des démineurs» vient de rejoindre le jardin de la Tour Séquoia.

Composée d'un bloc de granit bleu, dû à la générosité des « Granits de Bretagne » et dessiné par M. Lopez, architecte attaché au cabinet de Monsieur le Ministre de la reconstruction, le « mégalithe mémoriel » présente sur sa face plusieurs inscriptions en lettres d'or rappelant le sacrifice des agents tombés au champ d'honneur, fusillés, déportés et démineurs du ministère de la reconstruction ainsi qu'une alvéole taillée dans la masse destinée à accueillir le livre d'or des 523 démineurs tombés dans l'accomplissement de leur périlleuse mission (484 démineurs, 6 agents techniques, 11 chauffeurs et 22 gardes de prisonniers de guerre).

Ce monument avait été érigé en premier lieu sur le site de Passy (Paris 16^e), plus précisément dans la cour du Ministre et inauguré officiellement le 10 novembre 1960 par le Ministre Pierre Sudreau. Il fut déplacé ensuite sur le site de Nanterre en 1989.

Placé maintenant au pied de la tour Séquoia sur le site de la Défense, il va pouvoir donner aux cérémonies de commémoration un éclat particulier, dans l'esprit de celles organisées boulevard Saint-Germain autour du monument des travaux publics dans la cour du bâtiment 5, notamment à l'occasion du 70^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie.

Les démineurs en France (1944-1947)

par **Françoise Sappin**, ancienne chargée de mission
au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Stèle commémorative située à Nanterre
©Bernard Suard/MEDDE-MLETR

Livre d'or des démineurs tombés sur le sol
de France ©Bernard Suard/MEDDE-MLETR



La prise de conscience et les premières mesures

À la fin de la Première Guerre mondiale, l'État, exsangue en hommes du fait des pertes considérables de la guerre et en crédits, tant la reconstruction des édifices détruits dans le quart nord-est de la France s'annonçait extrêmement coûteuse, laissa à l'initiative privée les tâches de dépollution et de remise en état des terrains bombardés.

L'efficacité de ces opérations ne fut guère satisfaisante, car trop limitées à des nettoyages économiquement rentables, souvent en zones urbanisées, délaissant la partie la plus rurale du territoire.

Il s'en suivit des drames humains, des mécontentements très vifs, devant lesquels les gouvernements ne réagirent qu'en mettant en place une politique d'indemnisation des préjudices subis, appelés «dommages de guerre».

C'est pourquoi, à partir de l'été 1944, au fur et à mesure de la reconquête du pays, la question du déminage de la France se

posa immédiatement et avec une très grande gravité.

Les Allemands avaient truffé tout le littoral français, de la mer du Nord à la Méditerranée, de centaines de milliers de mines, auxquelles s'ajoutaient les centaines de milliers de bombes lâchées par les forces aériennes alliées ou l'aviation allemande. Toute la France était concernée et saturée d'engins potentiellement meurtriers.

Une tâche vitale s'imposait au pays, avant de le reconstruire : déminer.

Et il fallait le faire vite, car dès les territoires libérés par les forces alliées, des centaines de Français, agriculteurs voulant souvent ré-exploiter trop vite un champ meurtri par les opérations de guerre, enfants ou promeneurs victimes de la malchance ou de l'imprudence, sautèrent sur de tels engins. Leur neutralisation fut ainsi un préalable à la sortie définitive de la guerre.

Conscients de l'urgence et du danger, mais aussi de l'incapacité des autorités militaires, concentrées sur les combats

contre les forces allemandes, et de l'absence des autorités civiles en cours de réorganisation, des initiatives isolées se manifestèrent, rassemblant des poignées d'hommes courageux et téméraires. Constitués en groupes spontanés, utilisant leurs maigres connaissances au profit de leur entourage familial ou professionnel, puis au service de tout un village, ces volontaires démineurs, dont plusieurs centaines furent tués ou blessés, étaient d'abord des bénévoles parmi lesquels on trouvait notamment des résistants et des anciens militaires, souvent âgés, qui apportaient un minimum de connaissances de base sur les poudres et explosifs.

Dès septembre 1944, les municipalités nouvelles furent autorisées par le Gouvernement provisoire à recruter et à rémunérer des personnels, à hauteur de 150 francs par jour, auxquels s'ajoutait une prime de 5 à 42 francs par mine enlevée, en fonction de la nature des engins neutralisés. Cette disposition financière, à un moment où beaucoup de Français étaient sans emploi et sans ressources, provoqua un certain engouement, mais aussi, hélas, un grand nombre de victimes car sans réelles connaissances et sans matériels appropriés, ces hommes improvisés démineurs étaient fragiles et le payèrent parfois de leur vie. De plus, les «nettoyages» de terrains auxquels ils se livraient ainsi, étaient souvent sommaires, partiels, et le danger était encore présent après leur passage.

Petit à petit, le Gouvernement provisoire prit la mesure des difficultés rencontrées, et demanda aux services du génie rural,



Déminage, démineurs sur la plage
©MEDDE-MLETR

dépendant du ministère de l'Agriculture, et aux unités du génie militaire des unités de la France Libre, de s'impliquer et de contribuer à la formation des volontaires. Il demanda également aux autorités britanniques d'apporter leur concours, car la Grande-Bretagne, lourdement bombardée pendant des mois par l'aviation allemande, avait développé une expertise évidente dans les techniques du désobusage.

C'est ainsi que les démineurs britanniques ouvrirent en septembre 1944 un centre de formation à Bayeux, une «*Mines school*», organisée par une section du *Royal Engineers* de la 2^e armée britannique, qui initia les stagiaires à la pratique du

déminage sur les champs de mines laissés par les Allemands dans la région de Caumont-l'Éventé. Les Britanniques, non contents de former leurs collègues français, prêtèrent aussi du matériel adapté, qui servit pour la fabrication en série de véritables détecteurs modernes et performants. Cette école fut ensuite transférée à Houlgate sous la direction des spécialistes français formés à Bayeux.

À l'automne 1944, les opérations de déminage étaient donc engagées, mais de manière très incomplète et dans l'inorganisation et l'improvisation, compréhensibles dans les premiers temps de la Libération, mais qui le devenaient

moins au fur et à mesure que la France retrouvait sa souveraineté. On ne pouvait plus laisser le volontariat, même rémunéré, et l'initiative individuelle tenter seuls de régler le problème. On ne pouvait pas non plus laisser, comme cela avait été le cas pendant et après la Première Guerre mondiale, les intérêts privés et quelques grandes sociétés s'emparer du marché et privilégier le déminage des seuls sites potentiellement rentables.

La mise en place du service du déminage

Le Gouvernement provisoire s'empara donc du problème, d'autant plus que les spécialistes français livrèrent une estimation du nombre d'engins à neutraliser qui était effrayante, puisque certaines études évoquèrent le chiffre de 50 millions d'engins non éclatés. Ce calcul très pessimiste, qui surprit toutes les autorités, fut finalement ramené par les experts français, toujours aidés par leurs collègues britanniques, à 13 millions d'engins, répartis sur 500 000 hectares soit 1% du territoire. Mais la répartition était naturellement très hétérogène, et certains départements littoraux ou frontaliers, ou de grandes zones industrielles, atteignaient des proportions beaucoup plus fortes, notamment dans le Calvados, le Nord, le Pas-de-Calais et les Bouches-du-Rhône.

Restait à déterminer l'organisation à mettre en place et l'autorité ministérielle chargée de la piloter.

Déminage dans
les broussailles
©MEDDE-MLETR



Le ministère de la Défense, occupé à refonder une véritable armée nationale et à prendre la part la plus importante possible dans la lutte finale contre l'Allemagne, ne voulait pas conduire des opérations complexes, évidemment longues et potentiellement ingrates et dangereuses. De plus, le service du déminage et du génie militaire avait pour mission principale de participer aux opérations sur le front, de gérer les dépôts de munitions et la récupération des armes et explosifs susceptibles d'alimenter les unités militaires, et il n'avait nullement les moyens de s'occuper en plus du déminage du pays.

Le ministère de l'Agriculture avait bien participé aux premières actions, les ingénieurs en chef du génie rural s'étant très vite impliqués dans leur zone géographique sur la remise en état du pays, ce qui passait par celle des terrains, des champs, des routes et l'évacuation des gravats ou des cadavres d'animaux. Leur connaissance du terrain et les très bons contacts entretenus avec la population rurale étaient un atout de choix. Mais, même si plusieurs d'entre eux suivirent les cours de l'école de Bayeux, et payèrent de leur vie leur engagement spontané dans le déminage, leur ministère considéra que le déminage de la France n'était ni logiquement ni matériellement de son ressort.

C'est pourquoi le Gouvernement présidé par le Général de Gaulle décida, par l'ordonnance n°45-271 du 21 février 1945, de créer la direction du Déminage et de la placer sous l'autorité du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, nouvelle structure ministérielle décidée



Déminage,
école de Lèges,
les élèves
prenant le cours
©MEDDE-MLETR

en novembre 1944 pour répondre aux immenses besoins d'un pays dont de très nombreux bâtiments publics et privés avaient été détruits, et qui devait faire face à une infrastructure grandement détériorée. Dans cette situation, le déminage était effectivement un préalable indispensable à la reconstruction.

Le ministre Raoul Dautry décida, avec l'accord du Général de Gaulle, de confier cette nouvelle et stratégique direction à Raymond Aubrac, qui venait de quitter ses fonctions de Commissaire de la République à Marseille. R. Aubrac présentait le double avantage d'être un grand résistant, adjoint du général Delestraint à la tête du mouvement Libération-Sud, et d'être ingénieur civil des Ponts et Chaussées (promotion 1937).

La libération totale de la France et la capitulation progressive puis totale des forces armées allemandes permirent à R. Aubrac de profiter de la saisie des documents et des plans détenus par les états-majors, et de connaître les détails des champs de mines, leurs implantations, leurs dispositions et les différents types d'amorçage et d'explosifs employés. Ceci rendait possible la définition et la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle correspondant à la définition des besoins et des priorités.

La nouvelle direction s'employa également à se doter très vite des matériels nécessaires, ce qui fut rendu plus facile

avec l'arrêt des opérations militaires pendant l'été 1945. R. Aubrac négocia le prêt des dispositifs et outils avec les Britanniques et les Américains, puis obtint les crédits pour faire fabriquer sous licence les premiers détecteurs français, qui sortirent des usines dès l'automne.

Les premiers démineurs

Il restait la question délicate de trouver la main-d'œuvre nécessaire à ces opérations, dont on savait qu'elles allaient être à la fois longues et très dangereuses à réaliser.

Si la direction put récupérer peu à peu un encadrement militaire mis à disposition par la direction du Génie, R. Aubrac dut s'employer à doter son service des milliers d'hommes qui allaient devoir passer à l'action.

Il lança d'abord une vaste campagne de recrutement de volontaires en direction des nombreux jeunes revenant des camps, souvent sans travail ni perspectives, qu'il réussit à attirer par des salaires élevés alors que bien des familles françaises vivaient dans la pénurie et les restrictions. Un peu plus de 3 000 volontaires, tous âgés de plus de 21 ans (la majorité de l'époque) furent ainsi recrutés de juin à décembre 1945.

Il fallait leur donner très vite une formation adéquate, et les spécialiser notamment dans le désamorçage des obus qui demande une réelle technicité. Une école fut ouverte à Septeuil, près de Paris, dès août 1945, pour former des instructeurs qui iraient à leur tour enseigner dans les

Déminage,
école de Lèges,
torpille marine
©MEDDE-MLETR



départements. L'école de Septeuil forma donc en sessions de 15 jours, les cadres et instructeurs spécialistes, qui allèrent ensuite enseigner dans 6 écoles régionales (Neuf-Brisach, Houlgate, Lège, Saint-Brieuc, Wimereux et Palavas-les-Flots) où ils prirent en charge les intervenants démineurs sur sites.

R. Aubrac tenait particulièrement à cette transmission du savoir : il avait vite compris que le taux d'accident serait inversement proportionnel à la quantité des personnels formés. En septembre 1946, la totalité des volontaires avaient pu participer à cet enseignement portant sur un ensemble cohérent de savoirs et de techniques.

Malgré cet effort considérable, sur les 3 000 volontaires, 500 furent tués dans les opérations, et plus de 700 furent victimes de très graves blessures.

Mais le désamorçage demandait au préalable un immense effort de repérage et de préparation du terrain, où après délimitation de la zone, il fallait l'entourer de balises et de fils protecteurs, indiquer avec une grande précision l'endroit où se trouvait la mine, approcher le matériel nécessaire, et effectuer les terrassements, toutes opérations indispensables pour amener les porte-explosifs afin d'extraire les obus ou mettre en place les matériels nécessaires à une explosion contrôlée.

Confrontés à l'immensité et à la très haute dangerosité de la tâche, R. Aubrac et R. Dautry persuadèrent le Général de Gaulle qu'il fallait faire appel aux prisonniers de guerre allemands.



Centre de déminage, équipe travaillant à la pique
©MEDDE-MLETR

La convention de Genève de 1929 interdisait dans son article 31 l'emploi des prisonniers à des tâches dangereuses, mais la France sut faire valoir auprès des Alliés que la même convention interdisait de poser des mines hors des fortifications ou des lignes de front, et qu'il ne s'agissait donc que de compenser les manquements allemands. Malgré des réticences du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le gouvernement obtint des Alliés, l'autorisation de prélever un contingent de plusieurs milliers de prisonniers allemands sur les 500 000 qui étaient affectés à la France pour des travaux d'intérêt public.

Fin avril 1945, la prise en charge des prisonniers de guerre commença, avec un premier contingent de 8 300 hommes. Au total, en novembre 1945, 48 232 hommes sont mis à disposition de R. Aubrac. Il lui fallut organiser leur accueil (ravitaillement, hébergement, entrepôts de matériels...) mais aussi trouver des gardiens, pour ceux qui restaient des prisonniers et qu'il fallait donc surveiller en permanence, et des administratifs pour les gérer. Dans certains cas, à Dunkerque et Royan notamment, ce sont des unités allemandes constituées, capturées en totalité, qui furent utilisées et encadrées par leurs propres officiers.

La formation de ces prisonniers de guerre fut dispensée sur site par des formateurs-démineurs parlant allemand, en utilisant des engins explosifs démontés, extraits des champs de mines.

Le tribut payé par ces prisonniers de guerre aux opérations de déminage fut extrêmement lourd : sur les 48 000 prisonniers, près de 2 000 furent tués et plus de 3 000 gravement blessés, alors même qu'ils n'étaient pas employés aux opérations de désobusage *stricto sensu*.

Les premiers résultats

Pour gérer et piloter cette très vaste et exceptionnelle opération, R. Aubrac mit en place une organisation pyramidale, avec un service central installé, au 6 rue de la Trémoille à Paris, et 6 délégations régionales en Normandie, en Bretagne, sur la façade atlantique, dans le Nord, dans l'Est et sur la façade médi-

terranéenne. Ces délégations étaient en charge des liaisons avec les autorités civiles et militaires, de la coordination des opérations, et de la répartition sur les sites des moyens humains et matériels.

Au début de 1946, pour aller plus encore dans le détail des opérations et gagner encore en efficacité, R. Aubrac décida de remplacer ces délégations régionales par 25 représentations départementales. Il nomma à leurs têtes des cadres très bien formés et choisis aussi en fonction de leur connaissance fine du territoire, rendant ainsi plus confiantes et plus étroites les relations avec les préfets, les élus et les délégués à la reconstruction nommés dans chaque département par le ministre, et permettant d'apaiser les conflits potentiels sur les sites prioritaires et de calmer l'impatience des populations.

Le travail se faisait à l'échelon de la commune, en s'efforçant de traiter celle-ci dans sa globalité, dans une démarche cohérente à laquelle étaient associés étroitement les élus, qui prévenaient les populations, prenaient les mesures de précaution, assuraient l'intendance, en particulier pour les prisonniers qui n'étaient pas toujours très bien accueillis par les habitants.

Les opérations pouvaient durer plusieurs jours sur une même commune, avec des détecteurs électriques puis des détecteurs manuels, des mises à feu tardives après évacuations des personnels et des habitants. Les prisonniers de guerre faisaient ensuite un quadrillage complet du terrain, souvent avec

Centre de déminage, déminage au détecteur ©MEDDE-MLETR



des tracteurs agricoles, et c'est à ce moment-là que les oublis ou erreurs se payaient au prix fort.

Grâce à l'organisation mise en place par R. Aubrac sous l'autorité du ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, grâce au courage des démineurs volontaires et des prisonniers de guerre, et en dépit du très lourd bilan en termes de tués et de blessés (2 500 morts et 3 700 blessés), l'opération déminage fut un réel succès. Démentant toutes les prévisions, il ne fallut que deux ans à peine aux équipes engagées pour faire un nettoyage quasi-complet des territoires interdits à l'activité des hommes.

À la fin de 1947, 475 000 hectares avaient été déminés, 13 000 000 de mines avaient été détruites et 663 000 engins marins enlevés.

Devant ce résultat, les prisonniers de guerre furent progressivement libérés conformément à la convention de Genève, quelques-uns décidant cependant de rester et de se mettre sous le statut volontaire, en particulier lorsque leur domicile était passé sous domination soviétique.

Le passage au ministère de l'Intérieur

Le gouvernement considéra alors que les travaux de masse étaient presque achevés, et qu'il fallait passer à une autre étape, exigeant moins d'hommes et une répartition sur le territoire répondant à

des préoccupations différentes, plus qualitatives que quantitatives. Il s'agissait de faire du «sur-mesure» et de réaliser des opérations ponctuelles au fur et à mesure que le hasard ou l'intervention humaine fortuite amèneraient à la découverte de munitions non encore repérées.

La notion de sécurité mise ainsi en avant se rapprochant du concept de protection, les opérations n'avaient plus de raisons de dépendre encore du ministère chargé de la Reconstruction, mais devaient plutôt passer sous l'autorité chargée de la sécurité et de la protection des citoyens, à savoir le ministère de l'Intérieur.

C'est ainsi que R. Aubrac quitta ses fonctions à l'été 1947 et que le service fut transféré le 1^{er} octobre 1947 au ministère de l'Intérieur, sous l'appellation de Service national de la protection civile.

Une autre page, moins intense mais d'une durée imprévue car ce service existe encore aujourd'hui à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, s'ouvrit alors, avec une longue suite d'événements et de drames puisque près de 50 démineurs périrent en service de 1947 à nos jours.

1945-2015 : 70 ans d'héroïsme et de dévouement pour tous ceux qui participèrent à cette immense et indispensable mission. ★



Centre de déminage, extraction de l'allumeur
©MEDDE-MLETR

crédits photos couverture et page une ★ **Secrétariat général**

réalisation graphique ★ **Annick Samy**

impression ★ couverture ★ Intérieur ★ **SG/SPSSI/ATL 2**



COMITÉ D'HISTOIRE

TOUR SÉQUOIA
92055 LA DÉFENSE CEDEX